

DÉFINITION DE L'URGENCE MÉDICALE

Listes indicatives
et non exhaustives

1 - URGENCE :

Situation qui nécessite un acte médical sans délai

Appel de l'infirmière ou d'un personnel :
SAMU 15

Détresse respiratoire, cardiaque

Choc allergique

Hémorragies

Perte de connaissance

Plaies et brûlures importantes

Corps étranger ou projection dans l'œil

Douleurs très importantes et violentes

2 - CE QUI N'EST PAS URGENT MAIS qui nécessite une prise en charge :

**par l'infirmière ou par un personnel habilité
de l'établissement**

Vomissements

Saignements de nez

Fort traumatisme, contusion, ecchymose

Brûlure, plaie

Situation dans le cadre d'un P.A.I.

**La famille doit être
systématiquement prévenue
dans les cas 1 et 2.**

3 - CE QUI N'EST PAS UNE URGENCE ET PEUT ATTENDRE :

Maux de gorge, toux

Douleurs de tête, ventre, dents, dos

Légère contusion ou ecchymose